



Reconnaissance de paternité

Par **Kelly980482**, le **08/06/2019** à **11:25**

Bonjour
Besoins d'information.
Voici ma situation :
Mon fils est né en décembre 2019. Je suis pas en couple avec son père. Car il vit en couple. J'ai su tout ça étant déjà enceinte. Entre lui et moi il ny a plus rien. Je lui ait demander d'aller reconnaître tout au moins juste son fils. Il a dit qu'il le fera mais jamais rien jusqu'à sa naissance.
Mon fils Son père ne l'a pas reconnu sois disant " quil a fait la demande de nationalité et que le reconnaître va ralentir son processus et compliqué son processus." Je n'ai pas cru bien sûr . Après j'ignore si selon votre point de vu si c'est vrai son argumentation ou pas? Et qu'il le fera après. Et ça je doute aussi de ça.
Mon fils porte mon nom. S'il le reconnaissait après comment se passe le changement de nom?

Par **ravenhs**, le **08/06/2019** à **11:49**

Bonjour,
La reconnaissance du père n'aura par principe aucune incidence sur le nom de l'enfant. Il gardera votre nom.
Toutefois, par exception, vous pourrez faire une déclaration conjointe devant l'officier d'état Civil afin de choisir de substituer le nom du père au votre ou d'accoler les deux noms de famille. S'agissant d'une « déclaration conjointe » il faut bien évidemment que les deux parents soient d'accord et rien ne peut obliger l'un ou l'autre.
Cordialement

Par **amajuris**, le **08/06/2019** à **13:16**

bonjour,
si le père refuse de reconnaître votre enfant, vous pouvez faire un action en

recherche de paternité selon le lien ci-dessous:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15882>
le tribunal pourra également statuer sur le
changement de nom de famille selon ce lien:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10505>
l'avocat est obligatoire.
salutations